



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	51
Votants par procuration	4
Absents	4
Total des votes	55

5.1

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 8 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Régis SENINCK

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. GIRARD, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme QUERUEL, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme TEMAGOULT, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIE, M. HERVIEU, Mme VIEVILLE, M. BISSON, M. BOGDANSKI, M. VAST, M. FOUCOURT, M. LEROUX, M. RABEL, Mme DUHAMEL, Mme GLEMOT, Mme MARIE

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

MME DA SIVLA A M. LEROUX, M. THIY A MME DUHAMEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, M. DROUET A MME VIEVILLE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. HERVIEU

**N°DEL\_0040\_2026 Élection du Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle**

À la suite de l'installation du nouveau conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection du Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président est élu par le conseil communautaire parmi ses membres.

L'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

La séance est présidée par le doyen d'âge du conseil communautaire jusqu'à l'élection du président.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9 et L.2122-7 applicables à l'élection du président des établissements publics de coopération intercommunale,

**VU** les statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle

VU l'installation du conseil communautaire en date du 14 avril 2026,

VU la nécessité de procéder à l'élection du Président de l'établissement,

**CONSIDÉRANT** que le Président de l'EPCI est élu par le conseil communautaire parmi ses membres,

**CONSIDÉRANT** que cette élection doit se dérouler au **scrutin secret**,

**CONSIDÉRANT** que l'élection est acquise à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,

**CONSIDÉRANT** que le conseil communautaire doit procéder sans délai à l'élection de son Président afin d'assurer le fonctionnement de l'établissement,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- Après appel à candidatures, se sont déclarés candidats :

Noms et prénoms des candidats ( dans l'ordre alphabétique)
Carole DE ANDRES
Florence GAUTIER

- Il est procédé au vote à bulletin secret.

## Résultats du 1er tour de scrutin

Nombre de votants	55
Nombre de suffrage déclarés nuls	0
Nombre de vote blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27

Noms et prénoms des candidats ( dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Carole DE ANDRES	27	Vingt sept
Florence GAUTIER	25	Vingt cinq

Mme Carole DE ANDRES ayant obtenu la majorité absolue , est proclamée Présidente de la Communauté de Pont-Audemer Val de Risle

La Présidente nouvellement élue est immédiatement installée dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 027-200065787-20260414-DEL\_0040\_2026-DE



Pont-Audemer, le 14 avril 2026  
la Présidente  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*de Andres*



Carole DE ANDRES

The official seal of the commune of Pont-Audemer. It is circular with a central figure holding a staff and a cross. The text around the seal reads 'CDC', 'EURE', 'PONT-AUDEMER VAL', and '1860'. Below the seal, the name 'Carole DE ANDRES' is printed.